GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

DES AIDES FINANCIÈRES POUR TOUTES LES COPROPRIÉTÉS

RÉNOVER, ILS L'ONT FAIT, POURQUOI PAS VOUS ?

AVEC mur!mur FAITES DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, GAGNEZ EN CONFORT VALORISEZ VOTRE BIEN !

DÉJÀ PLUS DE 20 000 APPARTEMENTS ET 250 COPROPRIÉTÉS RÉNOVÉES
Infos sur **grenoblealpesmetropole.fr/murmur**

mon Avenir ma Métropole

Quels avantages à rénover sa copropriété plutôt que son appartement ?
Pourquoi la rénovation globale est conseillée ?
Comment mobiliser sa copropriété et être accompagné ?

PRIVILÉGIER LE COLLECTIF

COÛT OPTIMISÉ

Si vous effectuez des travaux dans votre logement aujourd'hui et que votre copropriété envisage également des travaux plus tard, vous **risquez de payer deux fois** pour des travaux similaires.

RÉNOVATION PLUS EFFICACE

Des travaux à l'échelle du bâtiment sont **plus efficaces thermiquement** que des travaux à l'échelle de votre logement car les ponts thermiques seront traités (fuites thermiques en été comme en hiver, entre les appartements et parties communes).

ENTRETIEN ET VALORISATION DE VOTRE PATRIMOINE

Un projet de rénovation globale permet d'**entretenir le bâtiment, d'améliorer son aspect esthétique et son étiquette énergétique.** Cela permet d'optimiser les coûts d'un entretien obligatoire, lié à un ravalement de façade simple. Cela évite également que votre bien perde de la valeur par rapport aux contructions voisines.

PAS DE PERTE DE SURFACE

A l'inverse de l'isolation par l'intérieur, il n'y a **pas de perte de surface** dans les logements en procédant à une isolation par l'extérieur.

CONFORMITÉ AVEC LA LOI

Aujourd'hui, les copropriétés ont des **obligations réglementaires** et se doivent de définir une stratégie d'entretien et de rénovation à travers le PPT (Plan Pluriannuel de Travaux).

Plus d'infos :
alec-grenoble.org/6658

Cette mise en conformité représente une opportunité pour la réalisation d'un projet global à l'échelle de l'immeuble. De plus, depuis le 1er janvier 2017, la réalisation conjointe des travaux de rénovation des façades et de la toiture avec des travaux d'amélioration thermique est obligatoire.

Plus d'infos :
alec-grenoble.org/10145

AMÉLIORATION DU DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Pour **améliorer l'étiquette énergétique** de votre logement, l'intervention au niveau global est souvent nécessaire une fois les travaux privatifs effectués (fenêtres, chauffage...).

Les travaux à l'échelle de votre logement uniquement peuvent être insuffisants pour sortir du statut de passoire énergétique par exemple.

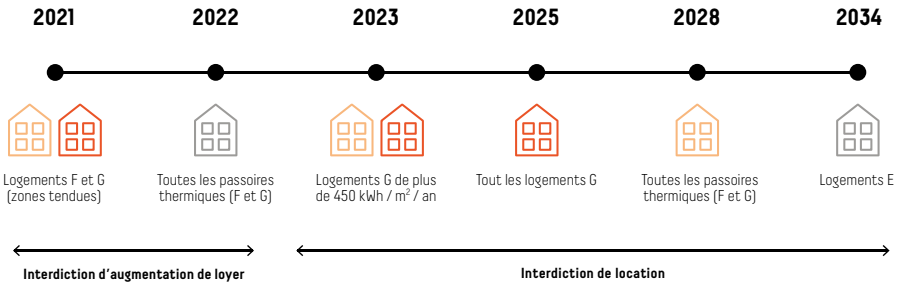

FONDS TRAVAUX

Depuis 2014, les copropriétés ont l'obligation de constituer un **fonds travaux qui est une réserve financière.** Cette provision peut permettre de financer les études et les travaux, permettant de concevoir un projet de rénovation et d'économies d'énergie global dans la copropriété.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES FACILITÉES

Une rénovation globale à l'échelle de la copropriété, c'est un dossier de **subvention géré de manière collective** et des dossiers individuels gérés pour chaque copropriétaire. Tout est pris en charge par un assistant à maîtrise d'ouvrage.

BÉNÉFIQUE POUR TOUS

Des travaux à l'échelle de la copropriété, c'est **entretenir, valoriser et embellir son immeuble.** C'est donc profitable à l'ensemble des occupants (les propriétaires comme les locataires).

ENVISAGER UNE RÉNOVATION GLOBALE PLUTÔT QUE PAR ÉTAPES

AIDES FINANCIÈRES

Une intervention ponctuelle (un seul poste de travaux) ne permet pas de bénéficier de l'ensemble des aides disponibles, mais seulement de solliciter les CEE (Certificats d'Economie d'Energie).

Ils sont relativement faibles en comparaison d'une rénovation globale, qui permet de **mobiliser le maximum d'aides** (Ma PrimeRénov' Copro et aides locales Mur Mur).

Plus d'informations sur :
https://urlr.me/3PEjN6

PERFORMANCE AMÉLIORÉE ET ÉCONOMIES D'ÉCHELLE

Une rénovation globale permet d'améliorer le bâtiment sous tous les angles (par exemple : isolation par extérieur, toiture, menuiserie des parties communes, ventilation etc...).

Contrairement à une rénovation échelonnée dans le temps, une rénovation globale permet de mutualiser les coûts, et de réduire les désagréments dans le temps.

C'est également l'occasion de traiter toutes les interfaces complexes entre les différents corps de métier pour ne négliger aucun élement de l'immeuble.

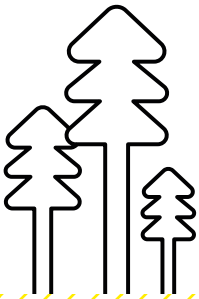

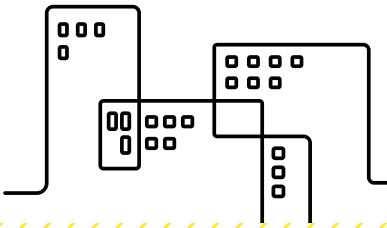

SE LANCER

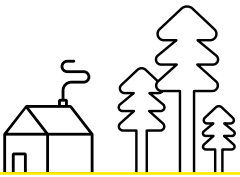

EN PARLER

Vous êtes copropriétaire et vous souhaitez engager une réflexion sur la rénovation énergétique ?

- Étape 1 : en **parler à son conseil syndical (CS)**
- Étape 2 : en **discuter avec ses voisins,** pour former un groupe motivé
- Étape 3 si vous n'êtes pas au CS, mais que vous souhaitez vous engager, vous pouvez demander la constitution d'un **groupe projet ou groupe travaux.** Cette commission pourra servir de relais d'information spécifique sur la thématique du futur projet.
- Étape 4 : **contactez votre syndic professionnel** si vous en avez un, pour mettre le sujet à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

RASSURER

S'engager dans le dispositif Mur Mur, c'est d'abord **se renseigner** et débuter une réflexion. Aucune décision ne sera prise hors Assemblée Générale auprès de l'ensemble des copropriétaires.

S'INFORMER

L'ALEC organise deux fois par mois des réunions d'information qui permettent de présenter le dispositif Mur Mur, les étapes du parcours d'accompagnement, les aides mobilisables et les clés de la réussite pour aboutir à un projet performant. Ces réunions sont ouvertes à toutes les copropriétés souhaitant s'informer sur le dispositif.

Inscriptions, rubrique agenda du site de l'ALEC :
www.alec-grenoble.org

LE DISPOSITIF MURMUR COPRO

Mur Mur est un dispositif d'aides financières et d'accompagnement à la rénovation énergétique des copropriétés privées, situées sur le territoire de la métropole grenobloise.

UN ACCOMPAGNEMENT À CHAQUE ÉTAPE

- → Un **accompagnement gratuit** tout au long de votre projet
- → Un **suivi individuel** des dossiers administratifs
- → Une **assistance pour mobiliser les aides** et les solutions de financement
- → Des **bureaux d'études et des maîtres d'oeuvre** labellisés
- → Des **professionnels regroupés** pour vous garantir des résultats adaptés

DES AIDES FINANCIÈRES

- → Une aide pour **financer les études préalables aux travaux**
- → Des **aides aux travaux pour tous**
- → Des **aides renforcées** pour les ménages modestes et très modestes
- → Des **bonus** pour les copropriétés fragiles, les sorties de passoires énergétiques, l'utilisation de matériaux biosourcés...

Renseignez-vous auprès de l'Agence Locale de l'énergie et du Climat (ALEC)

Espace conseil France Rénov' de la Métropole

au **04 76 00 19 09**

grenoblealpesmetropole.fr/murmur

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE — ALEC Agence locale de l'énergie et du climat Grande Région Grenobloise

SERVICE PUBLIC DE CONSEIL EN ÉNERGIE

Grenoble Alpes Métropole / Juillet 2025

France Rénov' Le service public pour mieux rénover mon habitat — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité — Agence nationale de l'habitat Anah — ALEC — SOLIHA Solidaires pour l'habitat Isère Savoie — enedis — GEG